



SERVICES TECHNIQUES  
Arrêté 2026-153/EB/AA/FP/KT

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT POUR LA MAIRIE DE PIERRELAYE AFIN D'EXECUTER DES TRAVAUX  
D'ABATTAGE D'ARBRES 6 PLACES LOUIS ARAGON 95480 PIERRELAYE DU MARDI 28 AVRIL AU  
JEUDI 30 AVRIL 2026**

Le Maire de la Commune de PIERRELAYE ;

**Vu** le Code de la Route notamment ses articles R 411-5, R 411-8 ET R 411-20 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 et L 2512-13,

**Vu** le Code de la voirie routière (Loi n°89-413 du 22 juin 1989) ;

**Vu** l'instruction Interministérielle du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes modifiée ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'abattage d'arbres effectués par **LA MAIRIE DE PIERRELAYE**, dont les bureaux sont 42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye nécessitant des restrictions de circulation à gêne limitée et neutralisant 5 places de stationnement sont réalisés.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'adopter une réglementation particulière de la circulation et du stationnement pendant le déroulement de ces travaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Des travaux d'abattage d'arbres ay droit du 6 places Louis Aragon nécessitant des restrictions de stationnement sur 5 places du mardi 28 avril au jeudi 30 avril 2026.

**ARTICLE 2 :** Dans tous les cas la sécurité de circulation devra être respectée. Dans le cas où cela serait impossible, les cheminements piétons devront être fermés et les dispositifs de signalisation devront être mis en place par **LA MAIRIE DE PIERRELAYE**.

**ARTICLE 3 :** Le chantier sera signalé de jour, protégé par barrières ou tout autre dispositif.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités des chantiers.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifié à : **LA MAIRIE DE PIERRELAYE**  
Transmise à :  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pontoise  
Monsieur le Commissaire Principal d'Herblay  
Madame la Présidente du Conseil Départemental  
Le service de Police municipale,  
qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Pierrelaye le, 23 avril 2026



Le Maire,  
Eric BOSCH

Ville de Pierrelaye